

DECISION N° **E-3042**/MENETFP/CAB

Du **18 AOÛT 2020**

**Portant recrutement au Préscolaire et au Cours Préparatoire première année en
abrégé CP1 au titre de l'année scolaire 2020-2021**

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995, relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu le décret n° 2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-960 du 18 décembre 2018 modifiant le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

ARTICLE PREMIER :

Le recrutement au Préscolaire et au CP1 au titre de l'année scolaire 2020-2021 a lieu du **lundi 31 août 2020 au vendredi 11 septembre 2020, de 7 h 30 mn à 16 h 30 mn.**

ARTICLE 2 :

Le recrutement, au Préscolaire, au titre de l'année 2020-2021, est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 5 ans.

ARTICLE 3 :

- Le recrutement au Cours Préparatoire 1^{er} année est ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 9 ans,
- Les enfants inscrits au CP1 doivent avoir 6 ans au 31 décembre 2020

ARTICLE 4 :

Le recrutement au CP1 dans une école primaire publique est gratuit. Il se fait sur présentation ou non d'un extrait d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif.

ARTICLE 5 :

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



18 AOUT 2020


Kandia CAMARA